

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 29-421-1931 rendant exécutoire le 3e rôle supplémentaire des patentes (tableau A) pour l'année 1931.

n° 29-421-1931

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
27 décembre 1931

Numéro JO  
n° 421 du 31/12/1931

Date du numéro  
31 décembre 1931

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies

**Vu** l'arrêté local du 25 novembre 1929, réglementant la contribution des patentes à la Côte française des Somalis

Sur la proposition du chef du service des contributions

Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 25 décembre 1931,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est rendu exécutoire le 3e rôle supplémentaire des patentes (tableau A) pour l'exercice 1931, comprenant neuf articles et s'élevant à la somme de quatre mille deux cent soixante francs.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

**CHAPON-BAISSAC.**